



PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

2ème Commission Permanente sur la Coopération Economique, Sociale et Environnementale

« Défis du Changement Climatique: après Paris et Marrakech »

Rapporteur: M. Michel Vauzelle (France)

Résolution adoptée à l'unanimité le 23 février 2017 lors de la 11^{ème} Session plénière, à Porto

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée,

- a) *En reconnaissant* que l'activité humaine continue d'être la principale cause du changement climatique;
- b) *Alarmée* par les conséquences négatives prévues sur tous les aspects de la vie humaine si la question n'est pas traitée rapidement et de manière décisive;
- c) *Préoccupée* par la vulnérabilité particulière de la région méditerranéenne au changement climatique;
- d) *Etant consciente* des diverses façons dont le changement climatique peut être abordé;
- e) *Convaincue* que des pratiques adéquates de gestion des déchets contribueraient à réduire considérablement les émissions de gaz à effets de serre;
- f) *En reconnaissant* que les effets néfastes du changement climatique peuvent se transformer en un facteur déstabilisant en tant que source de tensions pour l'agriculture et les ressources en eau;
- g) *Tenant compte* des résultats de la COP21 et de la COP22;
- h) *Accueillant* l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et du Plan d'Action de Marrakech pour notre climat et notre développement durable;
- i) *Soulignant* l'importance de la coopération entre tous les acteurs pour contrer les effets du changement climatique;
- j) *Convaincue* que les parlementaires ont un rôle important à jouer en matière de lutte contre le changement climatique;

- k) *Soulignant* l'utilité des initiatives de la MedCop organisées en 2015 et 2016, respectivement à Marseille et à Tanger, en tant que forum méditerranéen regroupant toutes les parties actives dans le domaine du changement climatique,
- I. **Invite** les chefs d'État, de gouvernement et les parlements nationaux à œuvrer pour lutter contre le changement climatique et ses effets négatifs, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives;
- II. **Réaffirme** sa volonté de travailler afin de garantir que les défis auxquels la région méditerranéenne est confrontée soient pris en considération et correctement traités;
- III. **Invite** la 2^{ème} Commission Permanente à poursuivre ses activités sur la gestion de l'énergie et des déchets, étant également une manière de traiter le changement climatique d'un point de vue pratique;
- IV. **Réaffirme** sa volonté de travailler avec d'autres assemblées parlementaires internationales et régionales pour permettre aux citoyens du monde d'exprimer leurs préoccupations;
- V. **Invite** les gouvernements et les parlements des États membres de l'APM, qui ont achevé le processus de ratification, à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord de Paris;
- VI. **Invite** les gouvernements et les parlements des États membres de l'APM qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les mesures nécessaires afin d'achever le processus de ratification de l'Accord de Paris ;
- VII. **Réaffirme** son engagement à appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation dans la lutte contre le changement climatique qui seront également conformes à l'Agenda pour le développement durable de 2030;
- VIII. **Invite** les pays membres à organiser une réunion MedCop en 2017, lorsque la présidence de la COP ne sera pas tenue par un pays méditerranéen;
- IX. **Réitère** son intention de continuer à promouvoir, au niveau régional, l'échange des bonnes pratiques législatives et des leçons apprises afin d'encourager le processus de réduction des émissions ainsi que le processus de réduction et d'adaptation des émissions.